

2012_B314

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs à la fourniture de matériel de scénographie pour la Chapelle des Pénitents Blancs à Aix-en-Provence (n°12M064 et 12M065)

Le 11 octobre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puycard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 octobre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIELLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset, donne pouvoir à CIOT Jean-David - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à BOYER Michel - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Excusé(s) :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_01

BUREAU DU 11 OCTOBRE 2012

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Jean BONFILLON

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer deux marchés relatifs à la fourniture de matériel de scénographie pour la Chapelle des Pénitents Blancs à Aix en Provence (N° 12M064 et 12M065).

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne l'autorisation de signer deux marchés relatifs à l'acquisition de fournitures scénographiques (vitrines et matériel d'éclairage) destinées à la Chapelle des Pénitents Blancs.

Ces marchés constituent le dernier volet de la réhabilitation de l'ouvrage, en extension du Musée Granet, dont l'ouverture est prévue le 13 juin 2013.

Les marchés débiteront au cours du dernier trimestre 2012 et devront être achevées au milieu du deuxième trimestre 2013 afin que les équipements soient en place pour l'ouverture.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 14 Septembre 2012.

Economie du marché :

Les prestations, objet du présent rapport, concernent la fourniture de matériel scénographique pour la mise en œuvre d'expositions permanentes ou temporaires sur les espaces d'exposition de la Chapelle des Pénitents Blancs.

N° lot	Nature des prestations
1	Fourniture et installation de cimaises, vitrines à cloches, mobiliers spécifiques et équipements pour la scénographie de la chapelle
2	Fourniture et livraison de matériel d'éclairage pour la scénographie de la chapelle

Les variantes libres n'étaient pas autorisées.

La consultation intègre une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) pour le lot n°1 relative à la fourniture de verre anti-reflet.

La consultation a fait l'objet d'un allotissement.

Les marchés sont traités à prix mixtes :

- Une partie dite « fixe » qui est traitée à prix global et forfaitaire. Elle correspond à la fourniture du matériel scénographique.
- Une partie « à bons de commandes » traitée par application des prix unitaires du bordereau des prix aux quantités réellement exécutées. La partie à bons de commande fait l'objet des seuils maximum suivants :

Lot	Seuil maximum
1	450 000 € HT
2	30 000 € HT

Les marchés prennent effet à compter de leur date de notification au titulaire pour une durée de 2 ans. Un ordre de service établira le démarrage des prestations de la partie fixe (livraison des fournitures et installation sur site).

Estimation du marché :

N° lot	Partie « fixe »	Partie « à commande »
1	320 000 € HT	426 400 € HT
2	120 000 € HT	29 920 € HT

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

Profil Acheteur : 29/06/2012

BOAMP : 04/07/2012

JOUE : 04/07/2012

MAPA ONLINE : 03/07/2012

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 – Prix des prestations - coefficient 0.60
- 2 – Valeur technique - coefficient 0.40

La Commission d'Appel d'Offres régulièrement réunie le 14 septembre 2012 a décidé d'attribuer les marchés :

➤ n° 12M064 à la société REIER avec prestation supplémentaire éventuelle pour un montant global et forfaitaire de 407 615,78 € HT pour la partie fixe et un montant estimatif de 559 496,25 € HT pour la partie à commande dans la limite du seuil maximum pour la durée du marché de 450 000 € HT (le montant définitif de la partie à commande sera le résultat des quantités réellement exécutés appliqués aux prix unitaires).

➤ n° 12M065 au groupement Eclalus SARL/Procédés HALIER pour un montant global et forfaitaire de 105 994,76 € HT pour la partie fixe et un montant estimatif de 29 046,23 € HT pour la partie à commande dans la limite du seuil maximum pour la durée du marché de 30 000 € HT (le montant définitif de la partie à commande sera le résultat des quantités réellement exécutés appliqués aux prix unitaires).

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics et notamment les articles 55 à 59 ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 14 septembre 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

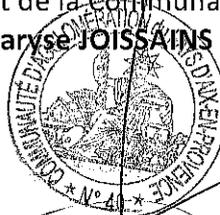
- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 12M064 relatif à « la fourniture de matériel de scénographie pour la Chapelle des Pénitents Blancs lot n° 1 : fourniture et installation de cimaises, vitrines à cloches, mobiliers spécifiques et équipements » attribué à la société REIER avec prestation supplémentaire éventuelle pour un montant global et forfaitaire de 407 615,78 € HT pour la partie fixe et un montant estimatif de 559 496,25 € HT pour la partie à commande dans la limite du seuil maximum pour la durée du marché de 450 000 € HT (le montant définitif de la partie à commande sera le résultat des quantités réellement exécutés appliqués aux prix unitaires).
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 12M065 relatif à « la fourniture de matériel de scénographie pour la chapelle des Pénitents Blancs lot n°2 : Fourniture et livraison de matériel d'éclairage» attribué au groupement Eclalus SARL/Procédés HALIER pour un montant global et forfaitaire de 105 994,76 € HT pour la partie fixe et un montant estimatif de 29 046,23 € HT pour la partie à commande dans la limite du seuil maximum pour la durée du marché de 30 000 € HT (le montant définitif de la partie à commande sera le résultat des quantités réellement exécutés appliqués aux prix unitaires).
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section d'investissement du budget de la CPA.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs à la fourniture de matériel de scénographie pour la Chapelle des Pénitents Blancs à Aix-en-Provence (n°12M064 et 12M065)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



25 OCT. 2012